

**PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 22 mai à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme DAILLY, Mme CORMON, M. COLINET, M. BERNARD, Mme MOREAU, M. VOISIN, Mme RICHARD, Mme PICARD, M. COUGOULIC, Mme BOURDIER, M. BERGOUGNOUX, Mme BRUN, M. FAREZ, Mme DAMON, M. GERARDIN, M. SIRONI, M. HELIE, M. ECHEVIN.

POUVOIRS :

Mme BORDE	à	Mme CORMON
Mme BOUFFENY	à	Mme MOREAU
Mme AOUT	à	M. BERNARD
Mme MANDON	à	Mme DAILLY
Mme PICHETTO	à	M. COUGOULIC
M. ISHAQ	à	Mme DAMON
Mme PALVADEAU	à	M. HELIE

ABSENTS :

Mme BAUTHIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BERNARD

N°34/2019 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE

- La création de 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe à temps complet,
- La création d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- La suppression de 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe,
- La suppression de 2 postes d'Adjoints Techniques,
- La suppression d'1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- La suppression d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,

DIT que l'ensemble de ces mesures prendra effet au 1^{er} juin 2019,

VALIDE le tableau des effectifs de la collectivité tel qu'annexé.

N°35/2019 - INTEGRATION DE L'INDEMNITE DE REGISSEUR DANS LE RIFSEEP

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

COMPLETE la délibération n°80/2016 du 16 décembre 2016 relative au RIFSEEP en instaurant un Complément Individuel variable Annuel pour les agents régisseurs de recettes ou de dépenses ;

VALIDE les critères et montants tels que définis ci-dessus ;

PRECISE que les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêtés ministériels du 2 septembre 2001) ;

AUTORISE Madame la Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

N°36/2019 - COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GENERAL

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **4 ABSTENTIONS** (Mme DAMON, M. GERARDIN, M. SIRONI et M. ISHAQ),

APPROUVE le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal au titre de l'année 2018 pour le Budget général.

N°37/2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence du conseiller le plus âgé, M. SIRONI,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **7 ABSTENTIONS** (Mme DAMON, M. GERARDIN, M. SIRONI, M. ISHAQ, M. HELIE, Mme PALVADEAU et M. ECHEVIN) et **Mme la Maire ne prenant pas part au vote**,

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2018 faisant apparaître un déficit d'investissement de 717 031.54 € (hors restes à réaliser) et un excédent de 1 938 910.24 € pour la section de fonctionnement.

N°38/2019 – AFFECTATION DU RESULTAT

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **7 ABSTENTIONS** (Mme DAMON, M. GERARDIN, M. SIRONI, M. ISHAQ, M. HELIE, Mme PALVADEAU et M. ECHEVIN)

- **REPORTE** au compte 002 en section de fonctionnement la somme 898 758.51 €,
- **AFFECTE** au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 717 031.54 €,
- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 1 040 151.73 €.

N°39/2019 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DECIDE d'attribuer une subvention communale aux associations suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2019
Tap Dance	210,00 €
ASSE - EMC FOOTBALL	9 000,00 €
TOTAL	9 210,00 €

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget 2019.

N°40/2019 - CONVENTION FÊTE DE LA PEINTURE ENTRE LA VILLE D'ETRECHY ET LA VILLE DE LINAS

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DECIDE d'approuver le projet de convention tel qu'annexé,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier,

PRECISE que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2019.

N°41/2019 - ADHESION A LA CONVENTION DU CIG POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT N°2016/679 DIT REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) AU SEIN DE LA MAIRIE D'ETRECHY

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'adhésion la convention du CIG pour la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la mairie d'Etrechy, telle que jointe en annexe,

AUTORISE Madame la Maire à signer le protocole associé, tel que joint en annexe.

N°42/2019 - DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES AE N°633, AE N°635, AE N°171 et ZO n°98, sises RUE DU MOULIN A VENT

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **7 VOIX CONTRE** (Mme BOURDIER, Mme CORMON, M. HELIE, Mme PALVADEAU, M. ECHEVIN, Mme DAMON et M. ISHAQ), **1 ABSTENTION** (M. GERARDIN) et **1 personne ne prenant pas part au vote** (Mme BORDE),

DECIDE

Article 1er : de prononcer le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles AE n°633, AE n°635, AE n°171 et ZO n°98, situées rue du moulin à vent, et d'une surface totale d'environ 3 300 m²,

Article 2 : que la désaffectation effective des parcelles précitées se fera dans un délai maximum de 1 an à compter de la présente délibération.

N°43/2019 - CESSION DES PARCELLES CADASTREES AE N°633, AE N°635, AE N°171 et ZO n°98 pp, sises RUE DU MOULIN A VENT

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **8 VOIX CONTRE** (Mme PICHETTO, Mme BOURDIER, Mme CORMON, M. HELIE, Mme PALVADEAU, M. ECHEVIN, Mme DAMON et M. ISHAQ), **1 ABSTENTION** (M. GERARDIN) et **1 personne ne prenant pas part au vote** (Mme BORDE),

APPROUVE la cession des terrains communaux sis rue du Moulin à Vent, cadastrés comme suit : AE n°633, AE n°635, AE n°171 et ZO n°98 pp d'une contenance totale de 3 300 m² pour la somme de 363 000 euros,

AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjoint Délégué à l'urbanisme en cas d'empêchement à signer la promesse de vente et l'acte notarié ou toutes pièces afférentes.

N°44/2019 - DENOMINATION DE VOIE

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **3 VOIX CONTRE** (M. HELIE, Mme PALVADEAU et M. ECHEVIN),

DECIDE de dénommer la voie nouvelle desservant l'opération d'aménagement susmentionnée comme suit : Impasse de la Marnière

N°45/2019 - INTÉGRATION DU COMPTE REHM CHANTEREAU

APRES DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

ARTICLE 1 :

AUTORISE Madame la Maire à incorporer comme étant sans maître les parcelles figurant au tableau ci-après dans le domaine communal.

Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie	Zonage
A	124	BOIS DES EGREFINS	425	N
A	326	MOQUES PANIERS	387	N
A	394	GRANDES BRUYERES	692	N
A	399	GRANDES BRUYERES	2880	N
A	412	GRANDES BRUYERES	784	N
A	471	LES VAUX PAREUX	673	N
A	549	LES VAUGIBOURGS	1188	N
A	593	LES VAUGIBOURGS	334	N
A	596	LES VAUGIBOURGS	1160	N
A	601	LES VAUGIBOURGS	574	N
A	673	LES GARDES NEIGES	115	N
A	733	LES HUCHES PIES	258	N
A	769	LES VAUGIBOURGS	533	N
AB	247	SENTE DE LA FOLIE	177	N et UH
AB	334	LA FOLIE	170	N
AB	352	LA FOLIE	430	N
AB	359	LA FOLIE	265	N
B	29	LES BASSES PRASLES	786	N
B	68	PRAIRIE DE VAUX	6220	N
B	133	LA TOURELLE	240	N

B	134	LA TOURELLE	4200	N
C	85	LA VAUBOISENNE	1352	N
C	111	LA VAUBOISENNE	351	N
C	118	LA VAUBOISENNE	359	N
C	131	LA VAUBOISENNE	4520	N
C	183	LES BATES	736	N
C	201	LES BATES	502	N
D	109	LES PLANTES	1018	N
D	110	LES PLANTES	1245	N
D	123	LES PLANTES	329	N
D	130	LES PLANTES	1102	N
ZC	105	LA RANGEE GAUTHIER	551	A
ZC	114	LA RANGEE GAUTHIER	622	A
ZD	45	LES CORBILLONS	2260	N
ZH	8	LES FRICHES	620	N

ARTICLE 2 :

DIT Que la prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en Mairie suivant l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 :

DIT Qu'un arrêté municipal portera incorporation des biens visés dans le domaine communal.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne déléguée par elle, à procéder à la publication des pièces auprès du Service de la Publicité foncière d'Étampes.

N°46/2019 - CONVENTION D'INTERVENTION FORFAITAIRE D'UN REGISSEUR COMMUNAL AUPRES DE LA CCEJR

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'intervention forfaitaire d'un régisseur communal auprès de la CCEJR, telle que jointe à la présente.

N°47/2019 - RETRAIT PARTIEL DE LA CCEJR DU SIREDOM

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

EMET UN AVIS FAVORABLE au retrait partiel de la CC Entre Juine et Renarde du SIREDOM.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22h30

Étréchy, le 23 mai 2019

La Maire,
Elisabeth DAILLY